

# La coupure électrique programmée

## Information

Le dispositif Ecowatt  
Les modalités de la coupure électrique programmée  
Les différentes phases d'alerte et de suivi  
La procédure d'alerte  
La sécurité

# Le dispositif Ecowatt

## Comment fonctionne le système d'alerte Ecowatt ?

Comme une météo de l'électricité, Ecowatt qualifie le niveau de consommation des Français.

Des signaux clairs guident le consommateur pour adopter les bons gestes et assurer le bon approvisionnement de tous en électricité.

### 3 signaux sont émis tout au long de l'hiver par Ecowatt :

- **Signal vert** : pas d'alerte.
- **Signal orange** : le système électrique est tendu. Les gestes d'économie d'électricité sont les bienvenus.
- **Signal rouge** : le système électrique est très tendu. Les gestes d'économie d'électricité sont indispensables pour éviter ou réduire les coupures d'électricité.

# Les modalités de la coupure électrique

## Les coupures d'électricité organisées, qu'est-ce que c'est ?

### Ce sont des coupures d'électricité :

- **Organisées** : elles sont planifiées et mises en œuvre en dernier recours, lorsque tous les leviers disponibles ont été activés et que les économies d'électricité sont insuffisantes.
- **Localisées** : elles sont ciblées par zone géographique de 2 000 clients en moyenne (foyers et professionnels) alimentés par une même ligne électrique.
- **Temporaires** : elles durent 2h pour les consommateurs concernés et sont limitées au strict nécessaire afin de limiter la gêne occasionnée.
- **Deux cas de figure** : entre **8h et 13h**      **OU**      entre **18h et 20h**

# Les différentes phases d'alerte et de suivi

**J-3** Vigilance émise par Ecowatt

**J-2** Les préfetures et mairies concernées sont informées du risque de coupure

**J-1** Communiqué de presse annonçant les possibles coupures

Fin de journée: Communiqué de presse confirmant la coupure

21h30 Les zones concernées sont identifiées et l'information peut être transmise

# La procédure d'alerte la veille de la coupure **J-1**

**Entre 17h et 21h30, la DSDEN est en Préfecture au COD  
(Centre Opérationnel Départemental)**

**Les zones qui feront l'objet d'une coupure électrique seront identifiées**

**La DSDEN informera  
l'IEN**

**L'IEN informera  
l'école**

**L'école informera  
les familles**

## **En cas de coupure de l'école le matin, que fait l'école :**

- L'accueil des élèves est suspendu pour la matinée.
- Cas des enfants dont les deux parents travaillent dans des services indispensables à la gestion de la crise (SDIS, police, gendarmerie, administration pénitentiaire, hôpitaux, cellule de crise...): un accueil sera prévu en fonction des consignes arrêtées par la Préfecture.

*Dans ce cas, la DSDEN informera la direction de l'école qui sera concernée par l'accueil des enfants dits « prioritaires ».*

# Attestation des parents

# La sécurité

- Durant les 2 heures de coupure, la circonscription peut être dans une zone sans électricité. Pour toute urgence, des numéros vous auront été communiqués au préalable pour joindre l'IEN ou l'un de ses collaborateurs dans le cadre du plan de continuité administratif.
- Pour toutes situations d'ordre médical, ou d'urgence, il faudra utiliser le 112 en priorité.

## *Questions :*

- *Les enseignants doivent-ils se rendre à l'école, si garde d'enfant, ASA ?  
Le plan de continuité devra être activé dans l'école qui sera soumise à une coupure électrique.*
  
- *Les transports scolaires : adaptation ?  
En attente de précision*
  
- *La cantine scolaire : repas de substitution, quand, comment ?  
En attente de précision*

## Choses à faire dès maintenant :

- Vérification de la présence de matériel de sécurité minimum, notamment lampes torches et moyens d'alerte sonore, selon les préconisations des plans particuliers de mise en sécurité (PPMS) ;
- Vérification dans chaque école et établissement des listes de diffusion aux élèves, parents d'élèves, personnels par courriers électroniques/SMS ou mails et impression des listes sur papier ;
- Transmettre les attestations aux parents avec un retour attendu pour le 3 janvier